

COMMUNIQUE DE PRESSE

Crise Russo-ukrainienne : les prestations de services directement impactées

Quatre mois après le début de la guerre Russo-ukrainienne, une enquête de la FNEDT précise les répercussions du choc de ce conflit sur les ETARF. À la flambée des prix de l'énergie, des machines, des pièces et des consommables, s'ajoute une hausse des salaires et des difficultés d'approvisionnement et de recrutement qui imposent notamment un ajustement des tarifs.

Paris, le 6 juillet 2022 – « Les ETARF ont répondu massivement présentes à la suite de l'ouverture, début avril, des mesures énergies du plan de résilience, qu'elles soient générales, comme la prise en charge des 18 centimes par litre, ou agricoles avec le remboursement de la TICPE» déclare Gérard Napias, président de la Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT) suite à l'enquête réalisée par la Fédération en juin 2022 par courriel, à laquelle 132 entreprises ont répondu.

Ainsi, 72 % des répondants ont déposé en avril leur demande de remboursement de la TICPE 2021 et 30 % leur demande d'avance de 25 % de la TICPE du premier trimestre 2022. Le paiement est intervenu pour plus d'une fois sur deux dans les trois semaines du dépôt, ce que la FNEDT tient à saluer publiquement. En revanche, la procédure d'avance des 25 % a eu moins de succès.

Autre retour de l'enquête, 97 % des répondants annoncent avoir répercuté l'augmentation des coûts dans leur tarif de prestation. 60 % d'entre eux rapportent que leurs clients approuvent leur démarche de hausse de tarifs, 30 % indiquent que les clients sont compréhensifs mais agacés, 6 % que les clients sont indifférents et 3 % qu'ils expriment un refus catégorique. Les hausses de tarif annoncées par les répondants se situent majoritairement entre 5 et 15 % (voir graphique).

« Malgré toutes ces adaptations, les ETARF font face à de nombreuses contraintes» insiste Gérard Napias, comme des difficultés d'approvisionnement en pièces détachées et la flambée de leurs prix. 50 % des répondants relèvent des difficultés sur les références spécifiques et 36 % sur des références usuelles. Le prix des pièces a augmenté de 10 % à plus de 25 %.

Sujet d'inquiétude complémentaire face à cette inflation massive, le modèle économique actuel du machinisme agricole (facilité d'achat, différé d'amortissement, calcul de coûts sommaire) expose particulièrement les jeunes entreprises et celles ayant recours à la location financière.

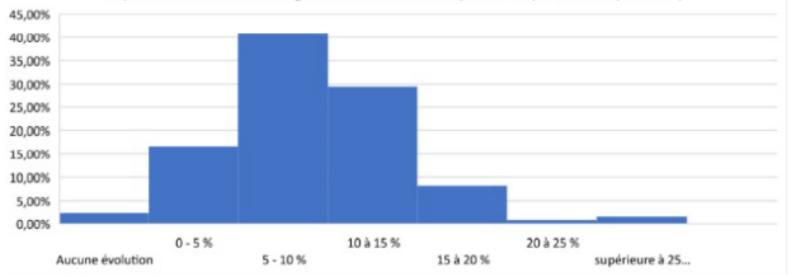
Enfin, interrogés sur les prix de vente des machines agricoles et forestières, ainsi que ceux de leurs pièces détachées, une majorité écrasante de répondants (111 sur 121 réponses) sont favorables à la réalisation d'une enquête publique sur la formation des prix de vente des machines et leur valeur au regard du service après-vente et de leur fiabilité. Cette proposition fait écho au débat en cours en Allemagne sur le prix de vente des machines.

Pour toute information presse - Agence Ressources De la Nature

Fadela Benabadji - 01 85 09 83 70 - 06 11 34 22 39 - fbenabadji@agence-rdn.com

Antoine Cauchoix - 01 85 09 83 77 - 06 09 49 09 78 - acauchoix@agence-rdn.com





A propos - FNEDT

La Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT) est l'organisation professionnelle qui rassemble les entrepreneurs de travaux agricoles, forestiers et ruraux. La FNEDT regroupe 62 syndicats départementaux et 13 unions régionales. Acteurs clés dans les territoires, les 21 000 entreprises de travaux emploient 124 000 actifs permanents et occasionnels (chiffres CCMSA-FNEDT 2019) pour la conduite et l'entretien des machines, les travaux manuels, la gestion des chantiers, le support administratif et comptable. La part en valeur de l'emploi dans l'interbranche agricole (production, paysage, ETARF, bois) a doublé en 10 ans. La délégation de travaux agricoles s'est développée de manière soutenue depuis le milieu des années 1990 dans notre pays. Le nombre d'exploitations agricoles recourant à un ETA immatriculé au RCS a doublé entre 2000 et 2016. Les ETF réalisent 70 % des travaux de sylviculture-reboisement et 80 % des travaux d'exploitation en France pour le compte de propriétaires forestiers, de coopératives, d'exploitants-négociants, d'industries du bois, de l'Office national des forêts, de communes. La FNEDT est adhérente de la CEETTAR (Confédération Européenne des Entreprises de Travaux Techniques Agricoles, Ruraux et Forestiers).